



Ville de Cerny

Extrait du registre des décisions

Essonne

8 rue Degommier 91590 CERNY ☎ 01 69 23 11 11 📠 01 69 23 11 10 ✉ @mairie@cerny.fr

DÉCISION N° 32/2024 – 1.1

Date : 11 décembre 2024

Objet : **Marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux d'enfouissement de réseaux et de requalification de voiries dans le Hameau de Montmirault**

Par décision n° 16/2021 – 1.1 du 2 juin 2021, le marché relatif à la maîtrise d'œuvre des travaux d'enfouissement de réseaux et de requalification des voiries du Chemin Vert, de la Côte Sainte-Anne et du Hameau de Montmirault a été attribué au Bureau d'études CECOTECH INGENIERIE dont le siège social est situé à MILLY LA FORET pour un montant de 39 990,00 €HT soit 47 988,00 €TTC, décomposé comme suit :

- Tranche ferme : 18 090,00 €HT soit 21 708,00 €TTC
- Tranche conditionnelle n° 1 : 12 430,00 €HT soit 14 916,00 €TTC
- Tranche conditionnelle n° 2 : 9 470,00 €HT soit 11 364,00 €TTC

La tranche ferme lui a été notifiée en date du 24 juin 2021.

L'affermissement de la tranche conditionnelle n° 1 a fait l'objet d'une notification en date du 18 avril 2023, suite à la signature d'un avenant (décision n° 16/2023 – 9.1 du 23 mars 2023). Cet avenant a défini le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à hauteur de 56 688,22 €HT.

Les travaux d'enfouissement de réseaux et de requalification de voirie, Chemin Vert et Côte Sainte-Anne, relatifs à la tranche ferme et à la tranche conditionnelle n° 1 du marché de maîtrise d'œuvre, ont été réceptionnés en date du 1^{er} août 2023.

La réception des dernières factures s'y rapportant en octobre 2023 ont permis de percevoir la subvention accordée par le Département pour l'exécution de ces travaux, sur l'exercice comptable 2023.

Ainsi, le 19 avril 2024, une nouvelle demande de participation financière a pu être sollicitée auprès du CD. 91 pour la poursuite des travaux dans le Hameau de Montmirault.

Lors de sa séance du 1^{er} juillet 2024, la Commission permanente du Département a bien voulu accorder une subvention d'un montant de 251 944 € pour leur réalisation.

A réception de sa notification, contact a été pris avec le maître d'œuvre afin de déterminer le planning d'exécution des travaux.

Il a fait part à la collectivité que sa charge de travail ne lui permettrait pas de démarrer sa prestation avant mai 2025.

D'un commun accord avec le Cabinet CECOTECH INGENIERIE, la décision a été prise de ne pas poursuivre la relation contractuelle et, par voie de conséquence, de ne pas affermir la tranche conditionnelle n° 2 du marché de maîtrise d'œuvre.

En conséquence, au regard - du montant de cette tranche conditionnelle (tel que fixé dans le cadre de l'avenant à hauteur de 13 424,29 €HT), - du montant des travaux restant à réaliser fixé à 565 679,45 €HT, - et de la nécessité de poursuivre les travaux, une consultation simple de maîtrise d'œuvre a été lancée en date du 22 octobre 2024.

Par voie dématérialisée, trois candidats ont été sollicités pour cette mission de maîtrise d'œuvre. A la date limite de remise des offres fixée au 5 novembre 2024 à 12h00, trois offres ont été réceptionnées.

Après analyse, il est proposé de retenir l'offre la mieux-disante de la Société BET INGENIERIE.

En application de la délibération du Conseil municipal du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions au Maire, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

Le Maire,

DÉCIDE

l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux d'enfouissement de réseaux et de requalification de voiries du Hameau de Montmirault au Cabinet BET INGENIERIE, dont le siège social est situé à SAINT-MAURICE MONTCOURONNE (91530) – 28 rue des Ormes, pour un montant de 38 850,00 €HT soit 46 620,00 €TTC.

Pour extrait conforme,
Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny

